



2015
**20**
PROLONGATION
2020-2021

Plan d'action de **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

Mise à jour de décembre 2020



Plan d'action de **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

Mise à jour de décembre 2020

NOTE AU LECTEUR

MISE À JOUR DE DÉCEMBRE 2020

Le PADD 2015-2020 est prolongé au 31 mars 2021 pour assurer la continuité des contributions du MAPAQ à la Stratégie gouvernementale de développement durable qui est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. Pour l'année 2020-2021, les 27 cibles-indicateurs ont été revisités de la façon suivante : huit (8) cibles rehaussées, onze (11) cibles annuelles ou cumulatives prolongées, cinq (5) cibles reformulées, trois (3) cibles atteintes ou complétées au cours des précédentes années du PADD. Cette mise à jour, initialement prévue en mars 2020, a été finalisée à l'automne 2020 en raison des impacts de la COVID-19.

MISE À JOUR DE MARS 2018

Le 31 mars 2018, le PADD 2015-2020 terminera sa troisième année de mise en oeuvre, moment où treize (13) cibles viennent à échéance, dont :

1. Sept (7) cibles ont été atteintes et leur mise à jour n'est pas requise.
2. Six (6) cibles nécessitent une mise à jour et seront prolongées jusqu'à l'échéance du PADD en 2020.

RÉVISION DE MARS 2017

En mars 2017, 16 des 27 indicateurs et/ou cibles avaient été revus afin d'assurer une meilleure exactitude des données et améliorer la précision du libellé de l'indicateur ou de la cible.

Ce document a été produit par le ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation.

Coordination

Sous-ministériat aux politiques agroalimentaires
Direction de la planification, des politiques et des études économiques

Collaboration

Direction générale des services à la gestion
Sous-ministériat aux politiques agroalimentaires
Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales
Sous-ministériat à la formation bioalimentaire
Sous-ministériat au développement régional et au développement durable
Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments
Sous-ministériat à la transformation alimentaire et aux marchés

Révision linguistique

Isabelle Tremblay (Des mots et des lettres)

Conception graphique

Direction des communications

Édition

Direction des communications

Dépôt légal : 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-88276-3 (Électronique - Quatrième édition)

ISBN 978-2-550-75378-0 (Imprimé - Première édition)

ISBN 978-2-550-75379-7 (Électronique - Première édition)

Ce document a été publié en quantité limitée.

Il est accessible dans notre site Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca.

© **Gouvernement du Québec**

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition
que la source soit mentionnée.

TABLE DES MATIÈRES

06

DÉVELOPPEMENT DURABLE, PROSPÉRITÉ ET COMPÉTITIVITÉ

UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE

08

ACTION 1

Faciliter l'accès des entreprises agricoles et agroalimentaires à des services-conseils selon une approche de développement durable

ACTION 2

Intégrer les enjeux de développement durable dans les stratégies de développement des secteurs

ACTION 3

Appuyer la recherche et l'innovation portant sur des enjeux de développement durable du secteur bioalimentaire

ACTION 4

Développer, auprès de la clientèle étudiante et du corps professoral de l'Institut de technologie agroalimentaire, la capacité d'intégrer les trois dimensions du développement durable dans leurs interventions professionnelles et citoyennes

ACTION 5

Élargir la conditionnalité de l'aide financière aux entreprises pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques sur le plan de l'environnement et du bien-être animal

ACTION 6

Faciliter l'approvisionnement responsable dans les procédures d'achats alimentaires des établissements publics

ACTION 7

Favoriser la réduction du gaspillage alimentaire

22

VUE D'ENSEMBLE DE LA CONTRIBUTION DU MAPAQ AUX OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

07

LE PLAN D'ACTION 2015-2020 EN QUELQUES MOTS

08

ACTION 8

Appuyer les entreprises et les secteurs bioalimentaires dans la résolution de leurs enjeux énergétiques et la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre

09

ACTION 9

Appuyer l'industrie bioalimentaire dans l'amélioration de la qualité nutritive des produits alimentaires du Québec

10

ACTION 10

Favoriser l'intégration des enjeux de développement durable dans les planifications locales et régionales

11

ACTION 11

Contribuer à protéger et à mettre en valeur le patrimoine et le savoir-faire bioalimentaires des régions du Québec

12

ACTION 12

Contribuer à la conservation de la biodiversité en milieux agricole et aquatique

13

ACTION 13

Améliorer l'intégration du développement durable dans les interventions et la culture organisationnelle du Ministère

14

ACTION 14

Améliorer les pratiques de gestion écoresponsable du Ministère

15

16

17

18

19

20

21

DÉVELOPPEMENT DURABLE, PROSPÉRITÉ ET COMPÉTITIVITÉ

Le développement durable répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement¹.

Le développement durable est de plus en plus associé au déploiement d'une économie prospère, verte et responsable.

Le taux d'adoption de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables par les entreprises québécoises est passé de 13,5 % en 2010 à 22,0 % en 2013². Ces entreprises allient les aspects environnemental, social et économique dans leur performance. Cette triple performance contribue à leur positionnement sur les marchés, à leur compétitivité et à leur acceptabilité sociale. Elle repose sur la transparence et sur le respect des personnes et de l'environnement.

Le secteur bioalimentaire s'inscrit dans cette mouvance du développement durable. Ainsi, de nombreuses entreprises améliorent continuellement leurs pratiques, contrôlent leurs impacts sur l'environnement et la société, et se préoccupent de plus en plus de leurs parties prenantes.

UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) accompagne ce mouvement du secteur bioalimentaire québécois vers un développement qui se veut de plus en plus durable. Dès les années 1990, il s'est engagé dans l'accompagnement des entreprises dans le domaine de l'agroenvironnement. En 2000, le développement durable a été introduit dans sa mission puis, en 2005, dans sa loi constitutive.

Durant cette même période, le gouvernement du Québec a adopté la Loi sur le développement durable (2006) et sa première stratégie gouvernementale de développement durable (2008). Le MAPAQ y a contribué par son premier plan d'action ministériel de développement durable, qui couvrait la période de 2009 à 2015³.

Le Ministère poursuit ses efforts en adoptant ce deuxième plan qui indique les actions qu'il mettra en œuvre pour contribuer à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

¹ Source : Article 2 de la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1).

² Source : Sondage sur le développement durable effectué auprès des entreprises du Québec par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation en 2013.

³ Le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* du MAPAQ fait le bilan de ce premier plan d'action.

LE PLAN D'ACTION 2015-2020

EN QUELQUES MOTS

Le Plan d'action ministériel de développement durable 2015-2020 comporte quatorze actions qui permettront au MAPAQ de contribuer à six des huit orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020⁴, soit :

- développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable;
- favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- améliorer par la prévention la santé de la population;
- assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités;
- gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité;
- renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique.

Ce plan d'action s'inscrit dans la complémentarité du Plan stratégique 2015-2018 du MAPAQ. Il vise la poursuite de l'intégration du développement durable dans les interventions du Ministère, dans l'accompagnement des entreprises et des secteurs, dans l'appui aux activités de recherche, d'innovation et de formation, dans sa culture organisationnelle, dans ses pratiques de gestion ainsi que dans ses mécanismes de prise de décision.

Par ce plan d'action, le Ministère contribue à l'objectif gouvernemental de faire passer le pourcentage des entreprises québécoises qui adoptent des initiatives de développement durable de 22 % en 2013 à 30 % en 2020. Il participe également à l'atteinte des grandes priorités gouvernementales, notamment en matière de biodiversité, de vitalité des territoires, de prévention sur le plan de la santé et de lutte contre les changements climatiques.

La reddition de compte pour ce plan d'action sera effectuée annuellement par l'entremise du rapport annuel de gestion du MAPAQ, accessible sur Quebec.ca.

⁴ Chacune des orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 est composée d'objectifs. La vue d'ensemble de la contribution du MAPAQ à ces objectifs est présentée à la page 24.



ACTION 1

FACILITER L'ACCÈS DES ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES À DES SERVICES-CONSEILS SELON UNE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le MAPAQ soutient le développement des services-conseils agricoles et agroalimentaires dans plusieurs disciplines ainsi que l'accès à ceux-ci, notamment en matière d'agroenvironnement, de gestion et de transfert d'entreprises. Selon son plan stratégique 2015-2018, le Ministère veut faire passer le taux de rayonnement de l'ensemble de ces services-conseils de 32 % en 2015 à 42 % en 2018. Cet objectif s'appuie sur les services-conseils soutenus par le MAPAQ par l'entremise des réseaux Agriconseils, présents dans toutes les régions du Québec.

Parmi les services-conseils soutenus par le MAPAQ, certains favorisent une vision globale de l'entreprise, soit les services-conseils multidisciplinaires⁵

et stratégiques⁶. Ils correspondent à une approche de développement durable, car ils prennent en compte simultanément les enjeux économiques, environnementaux et humains qui influencent le développement de l'entreprise.

Par ailleurs, un nouveau service sera mis en place pour accompagner les transferts d'entreprises agricoles entre des personnes non apparentées (qui n'ont aucun lien familial). Ce service s'ajoutera à celui déjà offert pour les transferts effectués en contexte familial. Le développement de ce nouveau service contribue au transfert intergénérationnel des entreprises de même qu'à la pérennité et à la durabilité du secteur agricole et agroalimentaire.

8 /

INDICATEURS

Nombre d'accompagnements d'entreprises selon une approche globale et multidisciplinaire dans le cadre d'une planification ou de la réalisation d'un projet

Nombre d'accompagnements de transferts d'entreprises entre des personnes non apparentées

CIBLES

► Passer de 254 accompagnements d'entreprises à 1 225 d'ici 2020 (1 800 d'ici 2021)

► Service-conseil mis en place (terminée en 2018)

► 150 accompagnements d'entreprises d'ici 2020 (cible maintenue pour 2021)

i Cette action contribue à une activité incontournable de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

⁵ L'approche multidisciplinaire nécessite la collaboration interprofessionnelle simultanée d'au moins deux conseillers de champs d'expertise différents couvrant au moins deux spécialités (ex. : agroenvironnement, gestion économique, ressources humaines).

⁶ Une planification stratégique intègre les visions à court et à long terme des propriétaires et contribue au développement d'une vision globale des possibilités et des contraintes de l'environnement qui influencent l'entreprise.



ACTION 2

INTÉGRER LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS

Le MAPAQ produit des diagnostics pour les secteurs bioalimentaires dans le but d'informer les intervenants et de bien accompagner le développement de ces secteurs. Dans les secteurs ayant un plan conjoint, ces diagnostics contribuent aux évaluations quinquennales des plans conjoints prévues par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

Pour le secteur des grains, outre un diagnostic, le MAPAQ a produit un plan d'action ministériel de déve-

loppement durable. Ce plan vise à appuyer le secteur des grains (maïs, soya, blé, petites céréales) pour améliorer sa productivité, sa rentabilité, son bilan environnemental (eau, sol, air) ainsi que son acceptabilité sociale.

Cette action vise à consolider l'intégration du développement durable dans les diagnostics et les plans sectoriels produits par le MAPAQ.

INDICATEURS

Pourcentage des diagnostics sectoriels qui indiquent les principaux enjeux de développement durable (économiques, environnementaux et sociaux) susceptibles d'affecter la durabilité et la compétitivité du secteur

Pourcentage des résultats du plan d'action ministériel de développement durable du secteur des grains qui sont atteints

CIBLES

► 100 % des diagnostics réalisés annuellement d'ici 2020 (cible maintenue pour 2021)

► 70 % des résultats atteints d'ici 2020 (72 % des résultats atteints d'ici 2021)



ACTION 3

APPUYER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION PORTANT SUR DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Afin de soutenir la recherche et l'innovation, le MAPAQ offre à ses clientèles une aide financière par l'entremise de ses différents programmes et par l'appui qu'il accorde à des centres de recherche appliquée et à des centres d'expertise.

Cette action favorise la recherche et l'innovation qui contribuent à l'un ou l'autre des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable

2015-2020 dans le secteur bioalimentaire. Elle vise plus particulièrement :

1. les études socioéconomiques portant sur des pratiques et des technologies liées à des enjeux environnementaux et sociétaux;
2. les projets axés sur les changements climatiques;
3. les projets axés sur la réduction des risques liés aux pesticides.

INDICATEUR

Augmentation du nombre de projets financés portant sur des enjeux de développement durable du secteur bioalimentaire

CIBLE

- Passer de 35 nouveaux projets par année en 2015 à 45 nouveaux projets par année en 2020 (cible maintenue pour 2021)



ACTION 4

DÉVELOPPER, AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE ÉTUDIANTE ET DU CORPS PROFESSORAL DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE, LA CAPACITÉ D'INTÉGRER LES TROIS DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LEURS INTERVENTIONS PROFESSIONNELLES ET CITOYENNES

L'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), un établissement d'enseignement collégial sous la responsabilité du MAPAQ, offre divers programmes d'études techniques dans ses deux campus, situés à La Pocatière et à Saint-Hyacinthe.

Cette action vise à ce que les technologues agroalimentaires formés à l'ITA maîtrisent les compétences liées au développement durable. Ils seront ainsi en mesure de répondre adéquatement aux besoins en expertise des entreprises engagées dans une transition vers une économie verte et responsable.

INDICATEURS

Pourcentage des étudiants ayant été sensibilisés aux concepts de développement durable

Pourcentage des professeurs ayant intégré des notions de développement durable dans leur enseignement

CIBLES

► 50 % des étudiants de 1^{re} année ayant suivi un cours intégrant le développement durable d'ici 2020 (cible maintenue pour 2021)

► 50 % des professeurs ciblés ayant intégré des notions de développement durable dans un de leurs cours d'ici 2020 (cible maintenue pour 2021)



ACTION 5

ÉLARGIR LA CONDITIONNALITÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES POUR FAVORISER L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES SUR LE PLAN DE L'ENVIRONNEMENT ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Depuis 2011, l'exigence en matière d'écoconditionnalité retenue pour le secteur agricole dans les programmes du MAPAQ et de La Financière agricole du Québec (FADQ) fait référence au dépôt annuel d'un bilan de phosphore à l'équilibre, et ce, conformément au Règlement sur les exploitations agricoles. Au MAPAQ, l'application de cette exigence concerne notamment le Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

En 2013, le commissaire au développement durable a recommandé au MAPAQ d'inclure de nouvelles

mesures d'écoconditionnalité dans ses programmes d'aide financière. Par ailleurs, la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal prévoit que le respect de ses dispositions peut être une condition à remplir pour que soient versées, en tout ou en partie, les sommes auxquelles les programmes du Ministère donnent droit.

Cette action vise à développer des mécanismes de conditionnalité ou de rétribution pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales et de bien-être animal.

12 /

INDICATEUR

Nombre de mécanismes de conditionnalité ou de rétribution développés pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques agroenvironnementales et de bien-être animal.

CIBLE

- 3 nouveaux mécanismes développés d'ici le 31 décembre 2021



Cette action contribue aux Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique.



ACTION 6

FACILITER L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE DANS LES PROCÉDURES D'ACHATS ALIMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Le MAPAQ veut faciliter l'approvisionnement responsable dans les procédures d'achats alimentaires des établissements publics québécois (ex. : hôpitaux). Pour ce faire, un guide sera mis à la disposition de ces derniers. Ce guide mentionnera les possibilités d'intégration des considérations liées au développement durable dans les procédures d'achat en tenant compte de l'offre alimentaire accessible. En outre, un

projet pilote permettra d'expérimenter les possibilités d'approvisionnement alimentaire responsable au Québec par l'introduction de telles considérations (critères environnementaux et sociaux utilisables, preuves demandées, disponibilités des produits). Ce projet est réalisé en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

INDICATEUR

Réalisation d'un projet pilote et production d'un guide d'achat des aliments pour les acheteurs des établissements publics

CIBLE

- Projet pilote réalisé en 2017 (terminée en 2016)
- Mise en ligne du guide en 2018 (terminée en 2018)



ACTION 7

FAVORISER LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Au Canada, le gaspillage alimentaire représente annuellement une perte estimée à 31 milliards de dollars⁷. Les ménages seraient responsables de 47 % de ce gaspillage. L'autre moitié serait attribuable au reste de la chaîne alimentaire, soit la transformation (20 %), la vente au détail (10 %), la production agricole (10 %), la restauration (9 %) ainsi que le transport et la distribution (4 %). Le gaspillage alimentaire soulève des enjeux multiples associés à la lutte contre l'insé-

curité alimentaire et la pauvreté, à la réduction des impacts environnementaux de la production bioalimentaire, à l'enfouissement de la matière putrescible et aux coûts économiques liés au gaspillage.

Le MAPAQ est interpellé par la réduction du gaspillage alimentaire dans le cadre de ses activités de sensibilisation, de réglementation et d'inspection dans les domaines de la salubrité et de l'alimentation.

INDICATEURS

Nombre de diagnostics personnalisés complétés en ligne permettant de sensibiliser le consommateur au gaspillage alimentaire

Pourcentage des établissements alimentaires sous inspection provinciale inspectés ayant été sensibilisés au gaspillage alimentaire

Révision réglementaire permettant la commercialisation des fruits et des légumes déclassés

CIBLES

- Mise en ligne et promotion du diagnostic personnalisé d'ici 2017 (terminée en 2017)
- 150 000 diagnostics personnalisés complétés d'ici 2020 (120 000 diagnostics personnalisés d'ici 2021)
- 100 % des établissements inspectés à partir de 2018 (cible maintenue pour 2021)
- Abrogation du Règlement sur les fruits et légumes frais de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29, r. 3) d'ici 2017 (terminée en 2016)

Cette action contribue au chantier sur la réduction à la source mis en place dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Cette action contribue au chantier prioritaire « Collectivités innovantes et citoyens engagés » de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

⁷ Gooch et Felfel (2014). *The Cost of Canadian Annual Food Waste*. Value Chain Management International.



ACTION 8

APPUYER LES ENTREPRISES ET LES SECTEURS BIOALIMENTAIRES DANS LA RÉOLUTION DE LEURS ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET LA RÉDUCTION DE LEURS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le Québec s'est fixé comme cible de réduire de 37,5 %, d'ici 2030, ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990 (année de référence).

Le MAPAQ encourage les initiatives visant à réduire les émissions de GES du secteur bioalimentaire. Ces initiatives peuvent inclure, par exemple, la quantification de l'empreinte carbone, l'amélioration de la performance de procédés techniques et énergétiques,

les services-conseils spécialisés en la matière ainsi que l'amélioration de l'accès au marché du carbone.

Pour soutenir adéquatement ces initiatives, une collaboration étroite est requise entre le MAPAQ, qui dessert le secteur bioalimentaire, de même que les ministères et les organismes gouvernementaux responsables des programmes de réduction des émissions de GES et d'efficacité énergétique.

INDICATEURS

Nombre d'initiatives mises en place ou appuyées pour aider les secteurs et les entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES)

Établissement d'un cadre de collaboration avec l'organisme gouvernemental responsable de l'efficacité énergétique

Nombre d'accompagnements d'entreprises en matière d'efficacité énergétique

CIBLES

► 5 nouvelles initiatives sectorielles d'ici 2020 (16 nouvelles initiatives d'ici 2021)

► Cadre de collaboration établi d'ici 2017 (terminé en décembre 2017)

► Service-conseil mis en place en 2017 (terminé en 2017)

► 250 accompagnements d'entreprises d'ici 2020 (3 000 d'ici 2021)



ACTION 9

APPUYER L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DANS L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ NUTRITIVE DES PRODUITS ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

L'accès à des aliments ayant une valeur nutritive élevée est un élément essentiel aux saines habitudes de vie, qui contribuent à la prévention des problèmes de santé. En 2015, le commissaire au développement durable a recommandé au MAPAQ de favoriser l'implantation de mesures préventives efficaces auprès de l'industrie bioalimentaire pour améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires.

En incitant les entreprises bioalimentaires à produire et à mettre sur le marché des aliments ayant une

valeur nutritive élevée ou améliorée, et en valorisant les pratiques exemplaires en la matière, le MAPAQ s'assure de la présence d'une offre alimentaire de qualité sur le marché québécois.

Ainsi, le Ministère soutiendra les initiatives visant à améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires du Québec. De plus, les efforts en ce sens seront coordonnés avec les interventions du ministère de la Santé et des Services sociaux.

INDICATEUR

Nombre d'initiatives soutenues ou réalisées pour améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires du Québec

CIBLE

► 69 nouvelles initiatives d'ici 2020
(100 nouvelles initiatives d'ici 2021)



ACTION 10 ♦

FAVORISER L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PLANIFICATIONS LOCALES ET RÉGIONALES

L'agriculture et l'agroalimentaire sont au cœur de différentes démarches de planification territoriale qui permettent de déterminer, de manière concertée, une vision commune et des actions à mettre en œuvre en fonction des particularités du milieu. Par exemple, plusieurs municipalités régionales de comté (MRC) élaborent et mettent en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA) pour favoriser la mise en valeur de ce territoire par les activités agricoles. Les MRC doivent par ailleurs planifier l'aménagement de leur territoire au moyen des schémas d'aménagement et de développement. Enfin, certains enjeux doivent être saisis dans le cadre de systèmes plus larges et nécessitent une mise en commun des ressources et des stratégies à l'échelle régionale ou métropolitaine.

Cette action vise à favoriser l'intégration, dans les planifications locales et régionales, des enjeux de développement durable touchant l'agriculture et l'agroalimentaire. Pour ce faire, le Ministère produira des outils d'accompagnement pour sensibiliser les acteurs de ces secteurs à ces enjeux et leur proposer des solutions qui leur permettront d'adapter leurs actions. Ces outils porteront notamment sur l'agriculture biologique, l'agriculture urbaine et la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles. Ils contribueront au développement d'un secteur bioalimentaire en phase avec le développement du territoire.

INDICATEUR

Nombre d'outils d'accompagnement portant sur des enjeux de développement durable produits et diffusés auprès des organismes locaux et régionaux

CIBLE

► 5 nouveaux outils d'ici 2020 (cible maintenue pour 2021)

i Cette action contribue à une activité incontournable de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

♦ À compter du 1^{er} avril 2018, l'action du MAPAQ se poursuivra dans le cadre de son Plan d'action sur l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) 2018-2020, découlant de la nouvelle Stratégie gouvernementale pour assurer l'OVT 2018-2022.



ACTION 11

CONTRIBUER À PROTÉGER ET À METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ET LE SAVOIR-FAIRE BIOALIMENTAIRES DES RÉGIONS DU QUÉBEC

L'agrotourisme, le tourisme gourmand et les initiatives visant à doter les produits alimentaires d'un identifiant régional mettent en valeur le patrimoine et le savoir-faire bioalimentaires québécois. Ils parti-

cipent au développement d'un sentiment d'appartenance et favorisent l'attractivité du territoire. Le MAPAQ contribue au déploiement de ces activités.

INDICATEUR

Nombre de projets financés touchant les concepts d'agrotourisme, de tourisme gourmand et d'identifiant régional

CIBLE

► 54 nouveaux projets financés d'ici 2020 (110 nouveaux projets financés d'ici 2021)

i Cette action contribue à une activité incontournable de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

C Cette action contribue à l'Agenda 21 de la culture du Québec.



ACTION 12

CONTRIBUER À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN MILIEUX AGRICOLE ET AQUATIQUE

Si des activités agricoles et aquatiques peuvent offrir des conditions favorables à certaines espèces fauniques, aquatiques ou floristiques, elles peuvent aussi être défavorables à d'autres espèces, de même qu'aux habitats qui les soutiennent. La conservation de la biodiversité en milieux agricole et aquatique fait partie des priorités établies par le MAPAQ. Non seulement le Ministère contribue à développer les connaissances sur

la biodiversité en milieu agricole, mais il finance également des aménagements qui la favorisent (ex. : bandes et îlots fleuris, bandes riveraines aménagées pour la biodiversité, haies ou îlots boisés pour la connectivité écologique, étangs ou marais, zones tampons pour des milieux d'intérêt). De plus, le Ministère appuie des initiatives visant à atténuer les effets des pratiques de pêche et d'aquaculture sur les ressources aquatiques.

INDICATEUR

Nombre d'initiatives soutenant le développement et la diffusion de connaissances ainsi que la réalisation d'aménagements visant la conservation de la biodiversité en milieux agricole et aquatique

CIBLE

- 253 nouvelles initiatives d'ici 2020 (320 nouvelles initiatives d'ici 2021)



ACTION 13

AMÉLIORER L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INTERVENTIONS ET LA CULTURE ORGANISATIONNELLE DU MINISTÈRE

La Loi sur le développement durable, adoptée en 2006, incite les ministères et les organismes gouvernementaux à un changement de culture organisationnelle. Depuis son adoption, plusieurs activités de sensibilisation et de formation portant sur le développement durable ont été déployées dans la fonction publique, notamment au MAPAQ.

Cette loi définit également seize principes qui doivent être pris en compte par les ministères et les organismes dans leurs différentes actions. Pour ce faire, le MAPAQ s'est doté, en 2013, d'un processus lors de l'élaboration

et de la révision des interventions dites structurantes (ex. : plans, politiques, stratégies, lois, programmes).

Cette action vise à poursuivre l'intégration du développement durable dans les interventions et la culture organisationnelle du MAPAQ, notamment par des activités de communication, de formation et de sensibilisation destinées au personnel. Trois catégories d'employés sont ciblées : ceux qui élaborent des interventions structurantes, ceux qui sont en contact avec les entreprises et ceux qui font des acquisitions.

20 /

INDICATEURS

Pourcentage des interventions ciblées (ex. : plans, politiques, stratégies, lois, programmes) ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable

Taux de réalisation des activités de communication, de formation et de sensibilisation prévues au plan de développement des connaissances en développement durable du personnel du Ministère

Proportion des employés ciblés ayant intégré le développement durable dans leurs interventions et leurs pratiques

CIBLES

► 100 %, d'ici 2020, des interventions ciblées annuellement (cible maintenue pour 2021)

► 100 % des activités réalisées d'ici 2020 (80 % des activités ciblées en 2020-2021)

► 100 % des employés ciblés d'ici 2020 (70 % des employés ciblés en 2021)



ACTION 14

AMÉLIORER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLE DU MINISTÈRE

Le Ministère poursuit ses efforts pour mettre en place des pratiques de gestion écoresponsable dans son administration. Pour ce faire, il a déterminé cinq actions qui lui permettront d'enregistrer des gains

sur le plan économique, de même qu'en matière d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de bonne gestion des ressources matérielles.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
14a - Renforcer la gestion écoresponsable des ressources immobilières	Nombre de baux révisés selon des considérations écoresponsables	► 3 baux révisés par année d'ici 2020 (cible maintenue pour 2021)
14b - Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du parc de véhicules légers du Ministère	Pourcentage de réduction des émissions de GES du parc de véhicules légers du Ministère	► 10 % de réduction d'ici 2020 par rapport à 2015 (15 % de réduction d'ici 2021 par rapport à 2015)
14c - Favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectif et actif par les employés	Nombre de capsules de sensibilisation portant sur la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectif et actif diffusées auprès des employés	► 2 capsules par année d'ici 2020 (cible maintenue pour 2021)
14d - Améliorer la gestion écoresponsable des technologies de l'information	Nombre de pratiques favorisant une gestion écoresponsable des technologies de l'information	► Une nouvelle pratique par année d'ici 2020 (cible maintenue pour 2021)
14e - Promouvoir l'organisation d'événements écoresponsables	Nombre d'initiatives écoresponsables prises en compte dans l'organisation d'événements	► 2 initiatives par année d'ici 2020 (cible maintenue pour 2021)

i Cette action contribue à une activité incontournable de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

L'action 14b contribue à la Politique d'acquisition gouvernementale pour les véhicules légers

VUE D'ENSEMBLE DE LA CONTRIBUTION DU MAPAQ AUX OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

Les plans d'action de développement durable des ministères et des organismes gouvernementaux déterminent les actions qu'ils mettent en œuvre pour contribuer à l'atteinte des 27 objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Le présent plan d'action permet au MAPAQ de contribuer à l'atteinte de 18 de ces objectifs, tandis que d'autres engagements du Ministère permettent de contribuer à celle de 7 objectifs additionnels. Il est à noter que 2 objectifs ne cadrent pas avec la mission du Ministère.

Contributions et motifs :

- A. Une ou des actions du plan d'action 2015-2020 du Ministère contribuent à l'atteinte de cet objectif.
- B. Un autre engagement du Ministère contribue à l'atteinte de cet objectif.
- C. La mission du Ministère ne permet pas de contribuer à l'atteinte de cet objectif.

ORIENTATION 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique



OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	CONTRIBUTION ET MOTIF	EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	A	Actions 6, 13 et 14 de ce plan
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	A	Action 13 de ce plan
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	B	Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux ⁸
1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	A	Actions 13 et 14 de ce plan
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	A	Action 11 de ce plan
1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	B	Collaboration Québec-Ontario ⁹

⁸ Près de 90 partenaires participent à la mise en œuvre de cette stratégie.

⁹ Dans le cadre du protocole d'entente Québec-Ontario sur les changements climatiques, les ministres de l'agriculture et de l'alimentation ont convenu d'accentuer leur collaboration en matière de stratégies d'adaptation et d'atténuation pour les secteurs de l'agriculture et de la transformation alimentaire. Ils ont également convenu de continuer d'investir dans les pratiques d'agriculture durable.

ORIENTATION 2

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable



OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	CONTRIBUTION ET MOTIF	EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS
2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	A	Actions 1, 2, 3, 7 et 8 de ce plan
2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	A	Actions 2, 3 et 8 de ce plan
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	A	Action 5 de ce plan
2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	A	Action 4 de ce plan
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables	A	Actions 6 et 7 de ce plan

ORIENTATION 3

Gérer les ressources de façon responsable et respectueuse de la biodiversité



OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	CONTRIBUTION ET MOTIF	EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	A	Action 12 de ce plan
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	A	Action 12 de ce plan

ORIENTATION 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques



OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	CONTRIBUTION ET MOTIF	EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS
4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables	C	
4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	B	Appui financier à des projets réalisés par des entreprises d'économie sociale ¹⁰
4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	B	Information et outils portant sur la manipulation d'aliments pour les banques alimentaires et pour des initiatives favorisant la sécurité alimentaire telles que les « frigos communautaires »

ORIENTATION 5

Améliorer par la prévention la santé de la population



OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	CONTRIBUTION ET MOTIF	EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS
5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	A	Action 9 de ce plan
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	B	Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 ¹¹

¹⁰ Le MAPAQ, par ses mesures et ses programmes réguliers, appuie des projets réalisés par des entreprises d'économie sociale (ex. : coopératives, organismes à but non lucratif). En outre, il prendra en considération l'économie sociale dans l'élaboration et la révision de ses mesures et de ses programmes pour répondre aux exigences de la Loi sur l'économie sociale.

¹¹ La Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 énonce comment le MAPAQ concourt à l'atteinte de cet objectif par son orientation 4, qui se lit comme suit : « Accroître la protection de l'eau souterraine et de surface ».

ORIENTATION 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités



OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	CONTRIBUTION ET MOTIF	EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS
6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	A	Action 10 de ce plan
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	A	Actions 10 et 11 de ce plan
6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	B	Appui du MAPAQ à l'élaboration de plans de développement de la zone agricole (PDZA) ¹²
6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	B	Participation technique du MAPAQ à Ouranos, le Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques

ORIENTATION 7

Soutenir la mobilité durable



OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	CONTRIBUTION ET MOTIF	EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS
7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	C	
7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de gaz à effet de serre	A	Action 14 de ce plan

ORIENTATION 8

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre



OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	CONTRIBUTION ET MOTIF	EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS
8.1 Améliorer l'efficacité énergétique	A	Actions 8 et 14 de ce plan
8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	A	Action 8 de ce plan
8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	A	Actions 8 et 14 de ce plan

¹² Un plan de développement de la zone agricole (PDZA) est réalisé par une MRC et repose sur la participation des représentants des producteurs agricoles, des organismes de développement économique et du MAPAQ de même que d'autres acteurs locaux et régionaux. Dans la très grande majorité des cas, il est possible de suivre la démarche et de consulter les documents qui lui sont associés sur le site Internet de la MRC. Certaines MRC tiennent en plus des consultations publiques ou effectuent des sondages auprès des consommateurs.

SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

MISSION

Favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable

VISION

Une organisation reconnue pour son expertise, en appui aux entrepreneurs et à l'écoute des attentes des consommateurs et des citoyens

UN SECTEUR DYNAMIQUE

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE- VERTE ET RESPONSABLE



1. Faciliter l'accès des entreprises agricoles et agroalimentaires à des services-conseils selon une approche de développement durable 

2. Intégrer les enjeux de développement durable dans les stratégies de développement des secteurs

3. Appuyer la recherche et l'innovation portant sur des enjeux de développement durable du secteur bioalimentaire

4. Développer, auprès de la clientèle étudiante et du corps professoral de l'Institut de technologie agroalimentaire, la capacité d'intégrer les trois dimensions du développement durable dans leurs interventions professionnelles et citoyennes

5. Élargir la conditionnalité de l'aide financière aux entreprises pour favoriser l'adoption de bonnes pratiques sur le plan de l'environnement et du bien-être animal 

6. Faciliter l'approvisionnement responsable dans les procédures d'achats alimentaires des établissements publics

7. Favoriser la réduction du gaspillage alimentaire (chantier « Collectivités innovantes et citoyens engagés »)

FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



8. Appuyer les entreprises et les secteurs bioalimentaires dans la résolution de leurs enjeux énergétiques et la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre

AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION



9. Appuyer l'industrie bioalimentaire dans l'amélioration de la qualité nutritive des produits alimentaires du Québec

ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS



10. Favoriser l'intégration des enjeux de développement durable dans les planifications locales et régionales 

11. Contribuer à protéger et à mettre en valeur le patrimoine et le savoir-faire bioalimentaires des régions du Québec  

GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ



12. Contribuer à la conservation de la biodiversité en milieux agricole et aquatique 

UNE ORGANISATION ACCESSIBLE ET PERFORMANTE

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE



13. Améliorer l'intégration du développement durable dans les interventions et la culture organisationnelle du Ministère 

14. Améliorer les pratiques de gestion écoresponsable du Ministère 

a. Renforcer la gestion écoresponsable des ressources immobilières

b. Réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules légers du Ministère

c. Favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectif et actif par les employés

d. Améliorer la gestion écoresponsable des technologies de l'information

e. Promouvoir l'organisation d'événements écoresponsables

Légende

 Orientation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

 Action ministérielle

Les actions accompagnées du symbole  sont des activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

